

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

NOM DU PRODUIT: MIX AQUITAIN
 CODE PRODUIT: F-SF05000
 REVISION: 14 septembre 2005
 FOURNISSEUR: VERMILION REP SAS
 Route de Pontenx
 40 160 PARENTIS - En -BORN
 tél : 05 58 82 95 00
 fax: 05 58 82 95 82



N° D'APPEL D'URGENCE: 05 58 82 95 00

2. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

COMPOSANTS DANGEREUX

TENEUR APPROXIMATIVE

T Xn
 Pétrole brut Contient > 0.1 % de Benzène.

R 45

o Peut causer le cancer.

R 65

o Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 52/53

o Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

NOTE:

Peut contenir de faibles quantités d
 sulfure d'hydrogène

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

R 12

o Extrêmement inflammable.

R 45

o Peut causer le cancer.

R 65

o Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 52/53

o Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

3. IDENTIFICATION DES DANGERS (SUITE)

Des concentrations élevées d'hydrogène sulfuré, gaz très toxique et potentiellement mortel, peuvent parfois être observées dans des volumes peu ventilés ou confinés. L'odeur d'hydrogène sulfuré n'est pas un indicateur fiable de la présence de concentrations dangereuses dans l'atmosphère. Des précautions de manipulation doivent donc être strictement observées.

L'aspiration de liquide dans les poumons, directement ou à la suite de vomissements suivant l'ingestion du liquide, peut causer de graves lésions et la mort.

4. PREMIERS SECOURS

EN CAS D'INHALATION:

Dans les situations d'urgence, porter l'équipement de protection respiratoire approprié. Retirer immédiatement la victime de la zone. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Tenir la personne au repos. Appeler d'urgence un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau et si possible au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Laver abondamment les yeux à l'eau jusqu'à ce que l'irritation se calme. Si l'irritation persiste, consulter un ophtalmologiste.

EN CAS D'INGESTION:

NE PAS faire vomir étant donné qu'il est important que le produit ne pénètre pas dans les poumons (risques d'aspiration). Tenir la personne au repos. Appeler immédiatement un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION:

Mousse, poudre sèche, dioxyde de carbone.

RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION:

Extrêmement inflammable, risque élevé. Le liquide peut dégager une quantité

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (SUITE)

importante de vapeur à température inférieure à la température ambiante, ce qui peut former rapidement un mélange inflammable.

Les vapeurs se répandent au niveau du sol et peuvent atteindre, par les égouts ou autres cheminements souterrains, un point d'ignition éloigné.

Décharge d'électricité statique; le produit peut accumuler des charges électrostatiques, ce qui peut causer une décharge électrique incendiaire.

PROCEDURES SPECIALES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE:

Eau pulvérisée, pour refroidir les surfaces exposées au feu (ex : fûts) et pour protéger les personnes; procédure qui ne doit seulement être utilisée que par du personnel entraîné à la lutte contre l'incendie.

Couper l'arrivée de "carburant", selon les circonstances, soit permettre au feu de brûler au dehors sous contrôle soit utiliser des extincteurs à mousse ou à poudre pour attaquer le feu.

Protections respiratoire et oculaire pour le personnel de lutte contre l'incendie exposé aux fumées et aux émanations.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX:

Fumées, oxyde de soufre et monoxyde de carbone en cas de combustion incomplète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRECAUTIONS INDIVIDUELLES: Voir section 8.

PRECAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:

Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol.

POLLUTION DU SOL:

Ecarter les sources d'ignition.

Couper la source en prenant les mesures de sécurité. Empêcher le liquide de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou les zones situées en contrebas; prévenir les autorités compétentes s'il y a eu contamination de la végétation. Prendre les mesures pour minimiser les effets possibles sur la nappe phréatique.

Enlever par écrémage ou pompage en utilisant de l'équipement antidéflagrant

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

6. MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE (SUITE)

ou contenir le liquide répandu par un barrage flottant, du sable ou un autre absorbant efficace et récupérer dans des fûts.

Si nécessaire, se débarrasser des résidus absorbés selon les indications de la section 13.

POLLUTION DE L'EAU:

Ecarter les sources d'ignition et prévenir les autres navires de rester à l'écart.

Ne pas maintenir confinées les zones de fuites.

Enlever de la surface par écrémage ou avec des absorbants. Disperser les résidus dans le cas d'eaux non confinées, si cela est autorisé par les autorités locales et par la réglementation en matière d'environnement.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conformément aux bonnes pratiques d'hygiène personnelle, bien se laver les mains après avoir manipulé le produit.

TEMPERATURE DE TRANSPORT, °C: Ambiante à 40

TEMPERATURE DE STOCKAGE, °C: Ambiante à 40

PRECAUTIONS SPECIALES:

S'assurer du respect des réglementations en matière de stockage et manipulation.

Utiliser la procédure de mise à la terre

Stockage dans des récipients fermés et manipulation dans des locaux correctement ventilés.

Les déversements de produit peuvent rendre les surfaces glissantes.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

VALEUR LIMITE D'EXPOSITION:

Pour les hydrocarbures, EXXON recommande 100 ppm (TWA, 8h) (Analyses selon US NIOSH Méthode 1500 ou UK HSE méthode 60, NIOSH Manual of Analytical Methods, 3rd Ed; HSE Méthodes pour la détermination des substances dangereuses.)

Sulfure d'hydrogène : VME = 5 ppm (7 mg/m3)

VLE =10ppm (10 mg/m3).

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (SUITE)

Benzène : l'ACGIH recommande de ne pas dépasser 10 ppm (30 mg/m³), et précise qu'il s'agit d'une substance soupçonnée d'être cancérigène pour l'homme.

PROTECTION INDIVIDUELLE:

En systèmes ouverts quand des contacts sont possibles, porter des lunettes de sécurité, des vêtements de travail et des gants résistants aux produits chimiques.

Si seuls des contacts accidentels sont probables, porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Des précautions spéciales ne sont pas nécessaires si le contact avec les yeux et la peau est évité.

Si les concentrations dans l'air menacent de dépasser les concentrations moyennes admissibles et que les méthodes de travail, les moyens techniques ou autres de réduire l'exposition sont insuffisants, le port d'un équipement respiratoire homologué est à considérer pour éviter une surexposition par inhalation.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

ASPECT / ODEUR:

Typiquement : Liquide opaque de couleur marron à noir, odeur variant de pétrole douceâtre à sulfureux acidulé.

MASSE VOLUMIQUE kg/m³: Aucune donnée disponible.

POINT D'EBULLITION: Très variables.

VISCOSITE, mm²/s: < 7 à 40 °C

Valeurs caractéristiques : Très variables.

PRESSION DE VAPEUR, kPa: à 20 °C Variables, typiquement > 5 % Vol.

DENSITE DE VAPEUR SOUS 1 atm (air=1): Plus lourd que l'air

VITESSE D'EVAPORATION (acétate de n-butyle = 1): Très variables.

SOLUBILITE DANS L'EAU: 20 °C Négligeable

pH: Non applicable.

POINT D'ECLAIR: < 35 °C METHODE: PMCC

Valeurs caractéristiques : Très variables.

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (SUITE)

LIMITES D'EXPLOSION (vol % dans l'air):

LEL: 1,5 UEL: 9,0

Valeurs caractéristiques : Très variables.

TEMPERATURE D'AUTO-INFLAMMATION: Aucune donnée disponible.

COEFFICIENT DE PARTAGE n-octanol/eau: Aucune donnée disponible.

10. STABILITE ET REACTIVITE

STABILITE:

Stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.

CONDITIONS A EVITER:

Tenir à l'abri des sources de chaleur, des flammes nues et des sources d'ignition.

MATERIAUX A EVITER:

Ne pas mettre en contact avec des agents oxydants puissants (chlore, oxygène)

PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX:

Le produit ne se décompose pas à température ambiante.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

EFFETS DUS À UNE SUREXPOSITION:

EN CAS D'INHALATION:

Les vapeurs très concentrées irritent les yeux, le nez, la gorge et les poumons; peuvent causer des maux de tête et des étourdissements; sont anesthésiques et peuvent avoir d'autres effets sur le système nerveux central.

Eviter de respirer les vapeurs, brouillards ou fumées.

Du sulfure d'hydrogène peut s'accumuler dans les espaces libres des réservoirs qui contiennent ce produit. Le sulfure d'hydrogène peut provoquer irritation, apnée, coma et mort sans que nécessairement un avertissement par l'odeur ait été ressenti.

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (SUITE)

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Faible toxicité aiguë.

Des contacts fréquents ou prolongés peuvent irriter la peau et causer une inflammation (dermatite).

Des contacts prolongés et répétés peuvent aussi conduire à de plus graves affections de la peau, y compris des cancers de la peau.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

Irrite légèrement mais n'endommage pas le tissu de l'oeil.

EN CAS D'ABSORPTION PAR VOIE ORALE:

Faible toxicité aiguë/systémique.

De petites quantités de ce liquide aspirées dans les poumons, durant l'ingestion ou à la suite de vomissements, peuvent causer de graves lésions pulmonaires et la mort.

CHRONIQUE:

Contient du benzène. Des études épidémiologiques sur l'homme ont révélé que des surexpositions prolongées ou répétées au benzène peuvent causer des lésions des organes où le sang se forme et de graves troubles sanguins, notamment la leucémie. D'après l'expérimentation animale, des surexpositions prolongées ou répétées au benzène peuvent causer des lésions à l'embryon et au fœtus. Il n'est pas encore entièrement démontré que ces résultats s'appliquent à l'homme.

Contient des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Il a été établi que des expositions prolongées ou répétées de la peau à certains HAP causent un cancer de la peau. Des expositions prolongées ou répétées par inhalation à certains HAP peuvent aussi causer le cancer du poumon et d'autres formes de cancer.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

AIGUE:

En se basant sur des données provenant de l'expérimentation animale pour des produits ou des composantes similaires, la toxicité aiguë de ce produit est estimée à:

Orale : DL50 > 5000 mg/kg (Rat)

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES (SUITE)

Cutané : DL50 > 2000 mg/kg (Lapin)

CHRONIQUE:

Aucune donnée disponible.

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

En l'absence de données environnementales générales sur le pétrole brut, cette évaluation est fondée sur les informations disponibles de certains pétroles bruts. Généralement, immédiatement après un rejet dans l'environnement, le brut restera essentiellement à la surface du sol et en cas d'épandage dans l'eau, à la surface. Du fait du nombre de composants du brut, différentes fractions commenceront à se répartir dans les différents compartiments de l'environnement (ex. air, eau, sédiments) immédiatement après un incident. Généralement, le brut est dangereux pour les organismes aquatiques. Le brassage physique peut entraîner une toxicité indirecte pour les espèces du littoral. Bien que le brut ne soit pas rapidement biodégradable, il possède une biodégradabilité inhérente. Des fractions du brut seront rapidement dégradées alors que d'autres vont persister plus longtemps.

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Ce produit contient des composants dangereux cités en section 2. Rassembler et éliminer en installations autorisées en conformité avec les réglementations nationale et locale, et en accord avec les directives CEE sur les déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**CONDITIONNEMENT D'USAGE POUR L'EXPEDITION PAR BATEAU:**

Pétroliers, péniches, wagons-citernes, camions-citernes, fûts.

TEMPERATURE DE TRANSPORT, °C: Ambiante à 40

CLASSE OMI: 3

CLASSE ADR: 3

REGLEMENTATIONS:

Transport terrestre ADR / RID:

Classe: 3

Chiffre et lettre d'énumération: 1ça

N° de code de danger: 33

N° code matière: 1267

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT (SUITE)

Etiquette (colis):

N° ONU: 1267

Transport maritime IMDG:

Classe: 3

Page: 3141

Polluant marin:

Transport aérien OACI / IATA: Non concerné.

Classe:

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

DIRECTIVE CEE SUR LES SUBSTANCES ET PREPARATIONS DANGEREUSES:

EXTREMEMENT INFLAMMABLE

CANCEROGENE CAT. 2.

NOCIF

SYMBOLE DE RISQUE CEE:

F+

T

PHRASES CEE EN MATIERE DE DANGER ET DE SECURITE:

R 12

o Extrêmement inflammable.

R 45

o Peut causer le cancer.

R 65

o Nocif : Peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 52/53

o Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S 16

o Tenir à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer.

S 53

o Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

S 45

o En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

S 62

o En cas d'ingestion, ne pas faire vomir, consulter immédiatement un médecin

Produit: MIX AQUITAIN

VERMILION REP SAS

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES (SUITE)

et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

S 61

Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales et la fiche de données de sécurité.

VOIR DIRECTIVE CEE 91/155/CEE

REGLEMENTATION FRANCAISE

Code de la sécurité sociale:

Art. L 461-6. Art D 461-1.

Tableau des maladies professionnelles : N° 4, 4 Bis, 36 et 36 Bis.

Code du travail : Art. R 231-56 à 231-56-11

Art. R 241-50, arrêté du 11.07.77.

Nomenclature rejets (voir ! 13): -

16. AUTRES INFORMATIONS

TYPE DE PRODUIT/APPLICATION:

Matière première pour raffinerie de pétrole.

16. AUTRES INFORMATIONS (SUITE)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut pas être considérée comme exhaustive.

Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités.